

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT, Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Dominique PAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026



DE-2026-06-07 DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS - COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE (CDACi)

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Les commissions départementales d'aménagement cinématographique ont vocation à statuer sur les demandes d'autorisation des projets de création ou d'extension de salles de cinéma.

Les CDACi sont présidées par le Préfet du département. Elles sont composées de :

- Elus représentants les collectivités locales,
- Personnes qualifiées représentant le secteur économique de la distribution et de l'exploitation cinématographique,
- Personnes qualifiées en matière d'aménagement du territoire,
- Personnes qualifiées en matière de développement durable

Parmi les collectivités locales, siègent au sein de la CDACi, le président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace ainsi que le représentant de l'EPCI chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En conséquence, il revient au Conseil de Communauté de désigner des représentants en tant qu'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de SCoT.

De même, il convient de désigner au moins un remplaçant à chacun des représentants de l'EPCI.

Ces désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment en ses articles L212-6 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 juin 2026,

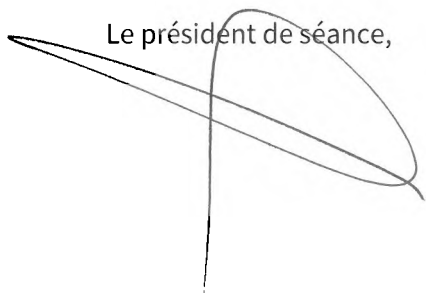
Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est compétente en matière d'aménagement de l'espace et de Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT),
Considérant qu'à ce titre, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre doit désigner des représentants pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi),

Monsieur le Président procède à l'appel à candidature et propose que Philippe JUMEAU représente la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER Monsieur Philippe JUMEAU en qualité de représentant de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi).

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

